



**AUSTRALIE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LES MARQUES DE
FABRIQUE OU DE COMMERCE, LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES
ET AUTRES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'EMBALLAGE NEUTRE
APPLICABLES AUX PRODUITS DU TABAC ET À LEUR EMBALLAGE**

**ACCEPTATION PAR L'AUSTRALIE DES DEMANDES DE PARTICIPATION
AUX CONSULTATIONS**

Le Brésil, le Canada, Cuba, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la République dominicaine, l'Ukraine, l'Union européenne et l'Uruguay ont fait savoir à l'Organe de règlement des différends (ORD) qu'ils souhaitaient être admis à participer aux consultations demandées par l'Indonésie, conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

La délégation de l'Australie a informé l'ORD qu'elle avait accepté les demandes de participation aux consultations présentées par le Brésil, le Canada, Cuba, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la République dominicaine, l'Ukraine, l'Union européenne et l'Uruguay.
